

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES
FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERIE DE LA GESTION DU PERSONNEL DES
JURIDICTIONS ET DES SERVICES
JUDICIAIRES.

DECRET N° 200.1.32.7. du 12.10.2001
Portant nomination dans la Magistrature
Congolaise de Monsieur **MPAMBOU (Luc**
Aloïse Idriss) Auditeur de Justice.

(Régularisation)

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**

VISAS

Vu l'acte fondamental ;
Vu la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du Pouvoir
Judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi 022 /92 du 20 août 1992 ;
Vu la loi 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi 023/92 du 20 août 1992 ;
VU le décret n° 61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
Vu le décret 75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret n° 61/183 du 3 août 1961
portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 relative au statut de
la magistrature ;
VU le décret N° 62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de
rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire
des magistrats ;



VU le décret 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;

Vu le décret n° 99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;

VU le décret n° 91/860 du 8 novembre 1991 portant nomination en qualité d'auditeur de justice de Monsieur MPAMBOU Luc Aloïse Idriss.

Vu l'arrêté n° 3660 du 30 novembre 1993 autorisant certains fonctionnaires des SAF et justice déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration de Magistrature (ENAM) en tête KANZA Romain Stéphane. 

Vu le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

Article 1^{er} : ^VMonsieur MPAMBOU Luc Aloïse Idriss, Auditeur de justice indice 850, de nationalité congolaise, né le 22 mai 1956 à LOUBOU, licencié en droit, diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Option : Magistrature, est nommé Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 15 mai 1995.

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre. 

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 12 Juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Denis SASSOU-NGUESSO

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget

Maitre Jean Martin MBEMBA

Mathias DZON

AMPLIATIONS.

PR	2
MJ/CAB.....	2
SGJ/DAFE.....	2
SGJ/BAD.....	2
C.S.....	2
C.S./BZV.....	2
C.A /BZV.....	2
C.A/PN	2
C.A./DOLISIE...	2
C.A./OWANDO..	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER	3/24